



Modalités d'inscriptions 2026-2027

Le centre d'animation

Bordeaux Sud

Implanté au cœur du quartier, le centre d'animation Bordeaux Sud est un espace polyvalent de proximité ouvert à tous les habitants. Chacun peut y trouver sa place toutes générations confondues, dans des domaines très variés (loisirs, pratiques artistiques, sports, culture...). Le centre d'animation accueille et soutient plusieurs associations (danse, théâtre, comité de quartier, etc.) et participe ainsi au renforcement du tissu associatif et à la mise en lumière d'initiatives d'habitants.

Les missions du centre d'animation s'inscrivent dans une démarche participative visant à favoriser l'implication de chacun. Nous comptons donc sur vous pour créer, inventer, proposer, débattre, interroger, susciter... L'équipe tient à ce que vous soyez les acteurs privilégiés de cette aventure, mais elle a surtout à cœur que vous en soyez les auteurs.

Centre d'accueil éducatif et de loisirs (CAEL)

► *Tous les mercredis et les vacances scolaires*

Activités de la pause méridienne

► *Entre midi et deux dans les écoles*

Accueil périscolaire

► *Avant et après la classe*

Accompagnement à la scolarité

► *Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30*



L'action vise à accompagner les enfants dans leur apprentissage, à bien grandir, à développer les activités d'éveil, de découverte, d'expression, pour favoriser le bien-être et l'épanouissement. L'équipe d'animation renforce les liens avec les familles, la socialisation et l'autonomie dans une pratique interculturelle. L'équipe d'animatrices et d'animateurs socioculturels diplômés est chargée d'animer un projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'association. Le travail mené auprès des enfants vise aussi à offrir, aux côtés des écoles, l'appui et les ressources nécessaires pour leur réussite scolaire.

Lieu d'accueil

- ✓ BECK Maternelle – Accueil Périscolaire Soir et centre de loisirs 3-5 ans, Pause Méridienne
- ✓ CARLE VERNET Maternelle- Accueil Périscolaire Soir, centre de loisirs 3-5 ans, Pause Méridienne
- ✓ CARLE VERNET Élémentaire – Accueil Périscolaire Matin, Pause Méridienne
- ✓ Centre d'animation BORDEAUX SUD – Accompagnement à la scolarité, Accueil périscolaire soir, centre de Loisirs, Pause Méridienne
- ✓ FRIDA KAHLO Maternelle - Accueil Périscolaire Soir, Pause Méridienne
- ✓ FRIDA KAHLO Élémentaire - Accueil Périscolaire Matin et Soir, Pause Méridienne

La Pause Méridienne s'adresse aux moyennes et grandes sections de maternelles.

Infos pratiques

Horaires d'ouverture accueil et secrétariat

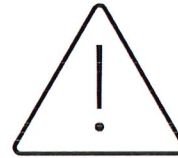
Lundi : 9h - 13h30
Mardi et vendredi : 13h30 - 18h
Mercredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Renseignements et informations

 centresanimationbordeaux.fr/bordeaux-sud/
 05 56 85 76 96
 accueil.bordeauxsud@cabordeaux.fr

Tarifs d'adhésion

Enfants (- 12 ans) : 3€
Jeunes (12-17 ans) : 6€ (3€ adhésion + 3€ cotisation accueil)
Adultes : 10€
Famille et associations : 16€



Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité ! veuillez-vous reporter au site internet pour plus d'informations concernant le dossier d'inscription.

Fermeture de l'accueil administratif
Le 13 juillet ; du 03 au 21 août ;
du 28 au 31 août et 28 au 31 décembre 2026

Nous vous proposons un temps d'échanges et de rencontre en toute convivialité

avec l'ensemble de l'équipe du centre d'animation Bordeaux Sud

le 24 juin à 18h30

Ce moment nous permettra de vous présenter le projet, le fonctionnement et connaître l'équipe. Nous vous attendons nombreux.

N'hésitez à vous abonner à la lettre d'information pour suivre notre actualité :

<https://centresanimationbordeaux.fr/bordeaux-sud/>

Et vous alors ?

S'engager avec nous

Si vous avez du temps, l'envie d'aider, de transmettre, de partager vos savoir-faire avec les autres, le centre d'animation vous accueille et vous accompagne dans votre engagement. Vous pouvez :

▶ Participer à la vie du centre d'animation : accompagnement à la scolarité, cours de français, jardin, festival, manifestations...

▶ Participer à la gouvernance du centre d'animation : un comité de gestion - composé d'adhérents, de bénévoles, d'habitants et d'acteurs de la vie locale - a pour vocation de participer à la mise en œuvre des actions aux côtés de la direction, de l'équipe de professionnels et des bénévoles, en fonction des besoins et des préoccupations des habitants du quartier.

Dates des périodes d'inscription centre Animation Bordeaux Sud :

Inscription à plusieurs activités : CAEL/PAM/APS/ACS : A partir du 18 mai 2026

1. Télécharger le dossier sur notre site internet
2. *Imprimez et complétez le dossier. N'oubliez pas les pièces à joindre*
3. *Prendre rendez-vous sur le site internet : centresanimationbordeaux.fr/bordeauxsud*

Inscription à la Pause Méridienne : A partir du 1er septembre 2026

1. Compléter le coupon-réponse fourni à la rentrée par l'équipe éducative de l'école
2. Retourner le coupon-réponse à la responsable de site de votre école
3. L'inscription sera effective à réception du coupon

Vacances d'automne : du lundi 19 octobre au 30 octobre 2026

→ Inscription par mail ou à l'accueil du centre : du 07 au 18 septembre 2026.

Vacances de fin d'année : du 20 au 31 décembre 2026

→ Inscription par mail ou à l'accueil du centre du centre : du 09 au 20 novembre 2026

Vacances d'hiver : du 15 au 26 février 2027

→ Inscription par mail ou à l'accueil du centre : du 11 au 17 janvier 2027

Vacances de printemps : du 12 au 23 avril 2027

→ Inscription sur rendez-vous à l'accueil du centre : du 08 au 19 mars 2027

- ✓ Il n'est pas possible d'annuler en ligne une inscription, toute demande doit être faite auprès de l'accueil par mail : accueil.bordeauxsud@cabordeaux.fr 8 jours avant.
- ✓ Toutes nos communications sont envoyées sur l'adresse mail du parent référent (rappel périodes d'inscriptions, factures, mouvement de grève, informations diverses...)
- ✓ Les factures d'accueil périscolaire peuvent être réglées directement en ligne via le portail familles. CF Règlement intérieur.

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR :

- Photo d'identité
- Fiche sanitaire de liaison complétée.
- Droit à l'image et règlement intérieur signé.
- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ou attestation de capacité du médecin.
- Attestation d'assurance (responsabilité civile individuelle accident et extrascolaire) *
- Attestation(s) d'employeur(s) ou de pôle emploi ou d'un organisme de formation ou certificat de scolarité pour les étudiants et étudiantes.
- Votre dernier avis d'imposition (2025 sur 2024) si votre enfant n'est pas inscrit à la pause du midi dans une école publique de la ville.

ou

- Facture municipale de la pause du midi de mars 2026 ou ultérieure si votre enfant est inscrit à la pause du midi dans une école publique de la ville.
- Fiche de souhaits pour les mercredis.
- Si vous êtes concerné(e) : protocole d'accueil si votre enfant dispose d'un projet d'Accueil Individualisé (PAI).
- Si vous êtes concerné(e) : copie du dernier jugement de divorce ou ordonnance provisoire du ou de la Juge des Affaires Familiales en cas de situation particulière concernant la garde de l'enfant.
- Si vous êtes concerné(e) : calendrier de garde alternée daté et signé conjointement pour l'année scolaire ou celui défini par le dernier jugement de divorce ou l'ordonnance provisoire de conciliation.
- Si vous êtes concerné(e) : justificatif MDPH

** Conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, les associations informent leurs adhérents et adhérentes de l'intérêt qu'ils et elles*

ont de souscrire un contrat assurant des garanties forfaitaires (indemnités journalières) au cas où ils et elles seraient victimes de dommages corporels.

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR :

- Photo d'identité
- Fiche sanitaire de liaison complétée.
- Droit à l'image signé et règlement intérieur à signer ultérieurement.
- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ou attestation de capacité du médecin.
- Attestation d'assurance** (responsabilité civile individuelle accident et extrascolaire) *
- Attestation(s) d'employeur(s) ou de pôle emploi ou d'un organisme de formation ou certificat de scolarité pour les étudiants et étudiantes.**
- Votre dernier avis d'imposition (2025 sur 2024) si votre enfant n'est pas inscrit à la pause du midi dans une école publique de la ville.**
ou
- Facture municipale de la pause du midi de mars 2026 ou ultérieure si votre enfant est inscrit à la pause du midi dans une école publique de la ville.**
- Fiche de souhaits pour les mercredis.**
- Si vous êtes concerné(e) :** protocole d'accueil si votre enfant dispose d'un projet d'Accueil Individualisé (PAI).
- Si vous êtes concerné(e) :** copie du dernier jugement de divorce ou ordonnance provisoire du ou de la Juge des Affaires Familiales en cas de situation particulière concernant la garde de l'enfant.
- Si vous êtes concerné(e) :** calendrier de garde alternée daté et signé conjointement pour l'année scolaire ou celui défini par le dernier jugement de divorce ou l'ordonnance provisoire de conciliation.
- Si vous êtes concerné(e) :** justificatif MDPH

** Conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, les associations informent leurs adhérents et adhérentes de l'intérêt qu'ils et elles ont de souscrire un contrat assurant des garanties forfaitaires (indemnités journalières) au cas où ils et elles seraient victimes de dommages corporels.*



Ville de
BORDEAUX

Fiche de demande d'inscription

Activités hors temps scolaires 2026 – 2027
- Fiche à retourner auprès de l'association organisatrice -

MATERNELLE ELEMENTAIRE

Photo d'identité

Cliquez pour insérer une photo

Cadre réservé à
l'association



En dehors du temps de classe, je souhaite que mon enfant soit accueilli en :

- Accueil Périscolaire associatif du matin (élémentaire uniquement)
 Accueil Périscolaire associatif du soir
 Centre d'Accueil et de Loisirs du mercredi
 Centre d'Accueil et de Loisirs des vacances scolaires

Plus d'informations sur bordeaux.fr

ECRIRE EN MAJUSCULES S.V.P

Nom de l'enfant :	Prénom :
Sexe : <input type="radio"/> F <input type="radio"/> M	Date de naissance :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Ecole :	Classe rentrée 2026:

Numéro d'allocataire CAF (Obligatoire sauf cas particulier à préciser) :

Régime de Sécurité Sociale du ou de la responsable légal(e) qui couvre l'enfant : Régime Général (& RSI) MSA

Mode de garde de l'enfant :

Par ses deux parents Mère seule Autre (précisez) :
 Alternée Père seul

Responsable légal(e) 1 :

Nom : Prénom :
 Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Tél. Portable : Tél. domicile :
 Courriel : Tél. travail :
 Situation professionnelle : En activité En formation En recherche d'emploi En études
 Autre (précisez) :

Responsable légal(e) 2 :

Nom : Prénom :
 Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Tél. Portable : Tél. domicile :
 Courriel : Tél. travail :
 Situation professionnelle : En activité En formation En recherche d'emploi En études
 Autre (précisez) :

Facturation à adresser à :

Responsable légal(e) 1 Responsable légal(e) 2
 Autre (précisez) :

Autre personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : Prénom :
 Tél. Portable : Tél. domicile :

Tournez s.v.p. →

Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant :	
Nom Prénom :	Tél. portable :
Nom Prénom :	Tél. portable :
Nom Prénom :	Tél. portable :
Nom Prénom :	Tél. portable :
<input type="checkbox"/> J'autorise mon enfant à partir seul à la fin des activités (élémentaire uniquement)	
Frères et sœurs scolarisés en école maternelle ou élémentaire :	
Nom Prénom :	Classe :
Nom Prénom :	Classe :
Nom Prénom :	Classe :
PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR :	
<input type="checkbox"/> Photo d'identité	
<input type="checkbox"/> Fiche sanitaire de liaison complétée	
<input type="checkbox"/> Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ou attestation médicale	
<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance (responsabilité civile individuelle accident et extrascolaire)*	
<input type="checkbox"/> Facture municipale de la pause du midi de mars 2026 ou ultérieure (si votre enfant est inscrit à la pause du midi dans une école publique de la ville)	
<input type="checkbox"/> Votre dernier avis d'imposition (si votre enfant n'est pas inscrit à la pause du midi dans une école publique de la ville)	
<input type="checkbox"/> Attestation(s) d'employeur(s) ou de pôle emploi ou d'un organisme de formation ou certificat de scolarité pour les étudiants et étudiantes	
<input type="checkbox"/> Si vous êtes concerné(e) : protocole d'accueil si votre enfant dispose d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	
<input type="checkbox"/> Si vous êtes concerné(e) : calendrier de garde alternée daté et signé conjointement pour l'année scolaire ou celui défini par le dernier jugement de divorce ou l'ordonnance provisoire de conciliation.	
<small>* Conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, les associations informent leurs adhérents et adhérentes de l'intérêt qu'ils ont de souscrire un contrat assurant des garanties forfaitaires (indemnités journalières) au cas où ils seraient victimes de dommages corporels.</small>	
Je soussigné(e) :	
Responsable légal(e) de l'enfant :	
<input type="checkbox"/> Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association pour les accueils de loisirs et m'engage à le respecter.	
<input type="checkbox"/> Reconnais avoir été informé(e) que les activités des associations peuvent nécessiter des déplacements à pied ou en transport collectif.	
<input type="checkbox"/> M'engage à rembourser sur présentation des justificatifs, les frais engagés par ces associations en cas de soins médicaux ou chirurgicaux sur mon enfant.	
Fait le :	Signature
IMPORTANT	
Merci de vous rapprocher de l'association organisatrice afin de finaliser votre inscription. Veuillez prévoir le règlement de l'adhésion à l'association. Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.	
<small>o La CAF et la Ville de Bordeaux, co-financeurs, sont liés par une convention de partenariat avec l'association organisatrice, en charge de l'organisation des accueils éducatifs et de loisirs o Les informations recueillies dans le cadre de cette fiche font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel réalisé par la Ville de Bordeaux afin d'assurer la gestion des activités de l'enfant hors temps scolaires (Pause du Midi, Accueils Périscolaires associatifs, Centres d'Accueil et de Loisirs du mercredi et des vacances). Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public confiée à la collectivité au titre de l'organisation et du suivi des activités éducatives et périscolaires, conformément aux dispositions légales applicables. Les données collectées sont limitées à ce qui est strictement nécessaire à l'inscription, à l'accueil et à la sécurité de votre enfant. Les données de santé éventuellement demandées (pages de vaccination, PAI, certificats médicaux) sont collectées uniquement afin de garantir la sécurité, l'adaptation de l'accueil et le respect des obligations réglementaires. Les pièces justificatives de situation familiale, professionnelle ou financière ne sont utilisées qu'aux fins d'instruction du dossier et d'application des règles de tarification. Les destinataires des données sont exclusivement les personnes dûment habilitées au sein du service Enfance de la Ville de Bordeaux et des associations partenaires en charge de l'organisation des activités. Aucun transfert de données en dehors de l'Union européenne n'est réalisé. Aucune décision automatisée n'est prise à partir des informations collectées. Les données sont conservées pendant toute la durée d'adhésion de l'enfant à l'association, puis archivées pendant la durée prévue par les règles de gestion documentaire de la collectivité. Elles sont ensuite supprimées ou archivées définitivement dans les conditions prévues par le code du patrimoine. Les données identifiées comme obligatoires sont nécessaires au traitement de la demande d'inscription. En l'absence de leur transmission, la demande ne pourra pas être instruite. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant au Service Enfance, Cité municipale, 4 rue Claude Bonnier, 33000 Bordeaux, ou en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) : contact.cnll@bordeaux-metropole.fr ou par courrier à : Délégué à la Protection des Données – Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex. Pour plus d'informations sur vos droits : www.cnll.fr.</small>	

Fiche sanitaire de liaison

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles à la santé de votre enfant lorsqu'il est pris en charge en dehors du temps de classe. Elle suit votre enfant dans toutes ses activités. Elle pourra être consultée par les personnes en responsabilité de l'enfant et sera présentée aux services de secours en cas d'accident pendant les activités.

ENFANT :

Nom :

Prénom :

Sexe :

 M

 F

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant) :

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dernier rappel	Vaccins facultatifs	Oui	Non	Dernier rappel
Diphtérie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		Hépatite B	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Tétanos	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		Rubéole	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Poliomyélite	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		Coqueluche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
ou DT polio	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		B.C.G.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
ou Tétracoq	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		Autres (préciser)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

L'enfant doit-il suivre un traitement médical régulier ? Oui Non

Si oui, joindre le **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)** et les **médicaments** correspondants (dans leurs boîtes d'origine, avec la notice, et marqués au nom de l'enfant). **ATTENTION : aucun médicament ne pourra être pris sans ce document.**

Allergies :

Médicamenteuses :

 Oui

 Non

Asthme :

 Oui

 Non

Alimentaires :

 Oui

 Non

Autre :

 Oui

 Non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir, le cas échéant joindre le projet d'accueil individualisé correspondant :

Percevez vous l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) : Oui Non

Indiquer les **difficultés de santé** (handicap, maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre** :

RECOMMANDATIONS UTILES :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... :

RESPONSABLE LEGAL(E) :

Nom :

Prénom :

Tél. Portable :

Tél. Domicile :

Tél. Travail :

Nom et téléphone du ou de la médecin traitant (facultatif) :

Je soussigné(e), responsable légal(e) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le ou la responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Lu et approuvé

Signature

Droit à l'image

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des enfants (photographie, vidéo voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre des projets annuels enfance-jeunesse de l'association. Vu les dispositions des textes suivants :

- ☒ l'article 9 du code civil,
- ☒ la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12),
- ☒ la Convention européenne des droits de l'homme (article 8),
- ☒ la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7).

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Je, soussigné.e : représentant légal.e de l'enfant

- Autorise l'enregistrement, la reproduction, la fixation sur quelque support que ce soit et la diffusion, communication sur quelque support que ce soit de photos, vidéos, enregistrements sonores à vocation éducative et de **communication interne** (exposition et restitution avec les familles, supports de communication papier). Cette autorisation peut être retirée à tout moment par courriel auprès de l'association Centres d'animation de Bordeaux.
- Autorise l'enregistrement, la reproduction, la fixation sur quelque support que ce soit et la diffusion, communication sur quelque support que ce soit de photos, vidéos, enregistrements sonores à vocation éducative et de **communication externe** de l'association (supports de communication papier, site internet, réseaux sociaux). Cette autorisation peut être retirée à tout moment par courriel auprès de l'association Centres d'animation de Bordeaux.
- Autorise l'enregistrement, la reproduction, la fixation sur quelque support que ce soit et la diffusion, communication sur quelque support que ce soit de photos, vidéos, enregistrements sonores à vocation éducative et de **communication interne et externe** de l'association. Cette autorisation peut être retirée à tout moment par courriel auprès de l'association Centres d'animation de Bordeaux.¹
- Interdis la diffusion, la reproduction et la communication d'images, d'enregistrements sonores ou de films enregistrés ou fixés sur quelque support que ce soit laissant apparaître mon enfant dans le cadre de ses activités avec les Centres d'animation de Bordeaux.

La présente (autorisation ou interdiction) est valable pour la période scolaire de l'année 2026-2027.

Fait à..... le...../...../.....

Signature

¹ MENTIONS D'INFORMATION COLLECTE DES DONNEES

Les données traitées dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique dont l'association Centres d'animation de Bordeaux est responsable de traitement. La base légale du traitement est notre intérêt légitime hors inscription à la newsletter pour lequel votre consentement est requis. La finalité est prendre contact avec vous pour répondre à vos sollicitations Les données sont conservées 3 ans à compter du dernier contact émanant du prospect. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour motif légitime au traitement de vos données à caractère personnel. Enfin, vous disposez du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits. Vous pouvez exercer ces droits à l'adresse suivante : dpo@cabordeaux.fr. En cas de doute sur votre identité, il pourrait vous être demandé une copie d'un titre d'identité signé. Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel si vous estimez que nous n'avons pas traité vos données conformément à la réglementation en vigueur.



Ville de
BORDEAUX

Notice

Comment remplir la fiche de demande d'inscription et la fiche sanitaire de liaison pour les accueils péri et extra scolaires depuis chez soi :

- 1 - télécharger puis installer le logiciel gratuit Acrobat Reader en cliquant sur ce lien : <https://get.adobe.com/fr/reader/> ou sur le store de votre smartphone
- 2 - Télécharger la fiche de demande d'inscription ainsi que la fiche sanitaire de liaison en cliquant sur les liens et les ouvrir dans l'application Acrobat Reader*
- 3 - Remplir le dossier pour chacun de vos enfants. Vous pouvez enregistrer les documents à tout moment et poursuivre la saisie ultérieurement
- 4- Une fois remplis, cliquer sur l'outil signer dans la barre d'outils du logiciel adobe pour insérer votre signature ou signer avec votre souris **puis enregistrer les fichiers.**



- 5 - Envoyer le dossier d'inscription, **sans oublier de joindre les pièces obligatoires**, à l'association en charge des activités. **Celle-ci reviendra vers vous pour vous indiquer le statut de votre demande.**

* **si vous ouvrez le document seulement dans le navigateur certaines fonctionnalités ne seront pas effectives**

CAEL 3 - 5 ans

NOM PRENOM ENFANT _____		Âge _____		
Classe _____		Ecole _____		
JOURNEE COMPLETE	MATIN SANS REPAS	MATIN AVEC REPAS	APRES MIDI SANS REPAS	APRES MIDI AVEC REPAS
SEPTEMBRE 2026	SEPTEMBRE 2026	SEPTEMBRE 2026	SEPTEMBRE 2026	SEPTEMBRE 2026
Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>
Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>
Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>
Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>
Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>
OCTOBRE 2026	OCTOBRE 2026	OCTOBRE 2026	OCTOBRE 2026	OCTOBRE 2026
Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>
Mercredi 14 <input type="checkbox"/>	Mercredi 14 <input type="checkbox"/>	Mercredi 14 <input type="checkbox"/>	Mercredi 14 <input type="checkbox"/>	Mercredi 14 <input type="checkbox"/>
NOVEMBRE 2026	NOVEMBRE 2026	NOVEMBRE 2026	NOVEMBRE 2026	NOVEMBRE 2026
Mercredi 4 <input type="checkbox"/>	Mercredi 4 <input type="checkbox"/>	Mercredi 4 <input type="checkbox"/>	Mercredi 4 <input type="checkbox"/>	Mercredi 4 <input type="checkbox"/>
Mercredi 11 <input type="checkbox"/> Férié	Mercredi 11 <input type="checkbox"/>	Mercredi 11 <input type="checkbox"/>	Mercredi 11 <input type="checkbox"/>	Mercredi 11 <input type="checkbox"/>
Mercredi 18 <input type="checkbox"/>	Mercredi 18 <input type="checkbox"/>	Mercredi 18 <input type="checkbox"/>	Mercredi 18 <input type="checkbox"/>	Mercredi 18 <input type="checkbox"/>
Mercredi 25 <input type="checkbox"/>	Mercredi 25 <input type="checkbox"/>	Mercredi 25 <input type="checkbox"/>	Mercredi 25 <input type="checkbox"/>	Mercredi 25 <input type="checkbox"/>
DECEMBRE 2026	DECEMBRE 2026	DECEMBRE 2026	DECEMBRE 2026	DECEMBRE 2026
Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>
Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>
Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>
JANVIER 2027	JANVIER 2027	JANVIER 2027	JANVIER 2027	JANVIER 2027
Mercredi 6 <input type="checkbox"/>	Mercredi 6 <input type="checkbox"/>	Mercredi 6 <input type="checkbox"/>	Mercredi 6 <input type="checkbox"/>	Mercredi 6 <input type="checkbox"/>
Mercredi 13 <input type="checkbox"/>	Mercredi 13 <input type="checkbox"/>	Mercredi 13 <input type="checkbox"/>	Mercredi 13 <input type="checkbox"/>	Mercredi 13 <input type="checkbox"/>
Mercredi 20 <input type="checkbox"/>	Mercredi 20 <input type="checkbox"/>	Mercredi 20 <input type="checkbox"/>	Mercredi 20 <input type="checkbox"/>	Mercredi 20 <input type="checkbox"/>
Mercredi 27 <input type="checkbox"/>	Mercredi 27 <input type="checkbox"/>	Mercredi 27 <input type="checkbox"/>	Mercredi 27 <input type="checkbox"/>	Mercredi 27 <input type="checkbox"/>
FEVRIER 2027	FEVRIER 2027	FEVRIER 2027	FEVRIER 2027	FEVRIER 2027
Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>
Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>
MARS 2027	MARS 2027	MARS 2027	MARS 2027	MARS 2027
Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>
Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>
Mercredi 17 <input type="checkbox"/>	Mercredi 17 <input type="checkbox"/>	Mercredi 17 <input type="checkbox"/>	Mercredi 17 <input type="checkbox"/>	Mercredi 17 <input type="checkbox"/>
Mercredi 24 <input type="checkbox"/>	Mercredi 24 <input type="checkbox"/>	Mercredi 24 <input type="checkbox"/>	Mercredi 24 <input type="checkbox"/>	Mercredi 24 <input type="checkbox"/>
Mercredi 31 <input type="checkbox"/>	Mercredi 31 <input type="checkbox"/>	Mercredi 31 <input type="checkbox"/>	Mercredi 31 <input type="checkbox"/>	Mercredi 31 <input type="checkbox"/>
AVRIL 2027	AVRIL 2027	AVRIL 2027	AVRIL 2027	AVRIL 2027
Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>
Mercredi 28 <input type="checkbox"/>	Mercredi 28 <input type="checkbox"/>	Mercredi 28 <input type="checkbox"/>	Mercredi 28 <input type="checkbox"/>	Mercredi 28 <input type="checkbox"/>
MAI 2027	MAI 2027	MAI 2027	MAI 2027	MAI 2027
Mercredi 5 <input type="checkbox"/>	Mercredi 5 <input type="checkbox"/>	Mercredi 5 <input type="checkbox"/>	Mercredi 5 <input type="checkbox"/>	Mercredi 5 <input type="checkbox"/>
Mercredi 12 <input type="checkbox"/>	Mercredi 12 <input type="checkbox"/>	Mercredi 12 <input type="checkbox"/>	Mercredi 12 <input type="checkbox"/>	Mercredi 12 <input type="checkbox"/>
Mercredi 19 <input type="checkbox"/>	Mercredi 19 <input type="checkbox"/>	Mercredi 19 <input type="checkbox"/>	Mercredi 19 <input type="checkbox"/>	Mercredi 19 <input type="checkbox"/>
Mercredi 26 <input type="checkbox"/>	Mercredi 26 <input type="checkbox"/>	Mercredi 26 <input type="checkbox"/>	Mercredi 26 <input type="checkbox"/>	Mercredi 26 <input type="checkbox"/>
JUIN 2027	JUIN 2027	JUIN 2027	JUIN 2027	JUIN 2027
Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>
Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>
Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>
Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>
Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>

Date :

Signature :

CAEL BX SUD 6-11 ans

NOM PRENOM ENFANT _____		Âge _____		
Classe _____		Ecole _____		
JOURNEE COMPLETE	MATIN SANS REPAS	MATIN AVEC REPAS	APRES MIDI SANS REPAS	APRES MIDI AVEC REPAS
SEPTEMBRE 2026	SEPTEMBRE 2026	SEPTEMBRE 2026	SEPTEMBRE 2026	SEPTEMBRE 2026
Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>
Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>
Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>
Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>
Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>
OCTOBRE 2026	OCTOBRE 2026	OCTOBRE 2026	OCTOBRE 2026	OCTOBRE 2026
Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>
Mercredi 14 <input type="checkbox"/>	Mercredi 14 <input type="checkbox"/>	Mercredi 14 <input type="checkbox"/>	Mercredi 14 <input type="checkbox"/>	Mercredi 14 <input type="checkbox"/>
NOVEMBRE 2026	NOVEMBRE 2026	NOVEMBRE 2026	NOVEMBRE 2026	NOVEMBRE 2026
Mercredi 4 <input type="checkbox"/>	Mercredi 4 <input type="checkbox"/>	Mercredi 4 <input type="checkbox"/>	Mercredi 4 <input type="checkbox"/>	Mercredi 4 <input type="checkbox"/>
Mercredi 11 <input type="checkbox"/> Féié	Mercredi 11 <input type="checkbox"/>	Mercredi 11 <input type="checkbox"/>	Mercredi 11 <input type="checkbox"/>	Mercredi 11 <input type="checkbox"/>
Mercredi 18 <input type="checkbox"/>	Mercredi 18 <input type="checkbox"/>	Mercredi 18 <input type="checkbox"/>	Mercredi 18 <input type="checkbox"/>	Mercredi 18 <input type="checkbox"/>
Mercredi 25 <input type="checkbox"/>	Mercredi 25 <input type="checkbox"/>	Mercredi 25 <input type="checkbox"/>	Mercredi 25 <input type="checkbox"/>	Mercredi 25 <input type="checkbox"/>
DECEMBRE 2026	DECEMBRE 2026	DECEMBRE 2026	DECEMBRE 2026	DECEMBRE 2026
Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>
Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>
Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>
JANVIER 2027	JANVIER 2027	JANVIER 2027	JANVIER 2027	JANVIER 2027
Mercredi 6 <input type="checkbox"/>	Mercredi 6 <input type="checkbox"/>	Mercredi 6 <input type="checkbox"/>	Mercredi 6 <input type="checkbox"/>	Mercredi 6 <input type="checkbox"/>
Mercredi 13 <input type="checkbox"/>	Mercredi 13 <input type="checkbox"/>	Mercredi 13 <input type="checkbox"/>	Mercredi 13 <input type="checkbox"/>	Mercredi 13 <input type="checkbox"/>
Mercredi 20 <input type="checkbox"/>	Mercredi 20 <input type="checkbox"/>	Mercredi 20 <input type="checkbox"/>	Mercredi 20 <input type="checkbox"/>	Mercredi 20 <input type="checkbox"/>
Mercredi 27 <input type="checkbox"/>	Mercredi 27 <input type="checkbox"/>	Mercredi 27 <input type="checkbox"/>	Mercredi 27 <input type="checkbox"/>	Mercredi 27 <input type="checkbox"/>
FEVRIER 2027	FEVRIER 2027	FEVRIER 2027	FEVRIER 2027	FEVRIER 2027
Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>
Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>
MARS 2027	MARS 2027	MARS 2027	MARS 2027	MARS 2027
Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>	Mercredi 3 <input type="checkbox"/>
Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>	Mercredi 10 <input type="checkbox"/>
Mercredi 17 <input type="checkbox"/>	Mercredi 17 <input type="checkbox"/>	Mercredi 17 <input type="checkbox"/>	Mercredi 17 <input type="checkbox"/>	Mercredi 17 <input type="checkbox"/>
Mercredi 24 <input type="checkbox"/>	Mercredi 24 <input type="checkbox"/>	Mercredi 24 <input type="checkbox"/>	Mercredi 24 <input type="checkbox"/>	Mercredi 24 <input type="checkbox"/>
Mercredi 31 <input type="checkbox"/>	Mercredi 31 <input type="checkbox"/>	Mercredi 31 <input type="checkbox"/>	Mercredi 31 <input type="checkbox"/>	Mercredi 31 <input type="checkbox"/>
AVRIL 2027	AVRIL 2027	AVRIL 2027	AVRIL 2027	AVRIL 2027
Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>	Mercredi 7 <input type="checkbox"/>
Mercredi 28 <input type="checkbox"/>	Mercredi 28 <input type="checkbox"/>	Mercredi 28 <input type="checkbox"/>	Mercredi 28 <input type="checkbox"/>	Mercredi 28 <input type="checkbox"/>
MAI 2027	MAI 2027	MAI 2027	MAI 2027	MAI 2027
Mercredi 5 <input type="checkbox"/>	Mercredi 5 <input type="checkbox"/>	Mercredi 5 <input type="checkbox"/>	Mercredi 5 <input type="checkbox"/>	Mercredi 5 <input type="checkbox"/>
Mercredi 12 <input type="checkbox"/>	Mercredi 12 <input type="checkbox"/>	Mercredi 12 <input type="checkbox"/>	Mercredi 12 <input type="checkbox"/>	Mercredi 12 <input type="checkbox"/>
Mercredi 19 <input type="checkbox"/>	Mercredi 19 <input type="checkbox"/>	Mercredi 19 <input type="checkbox"/>	Mercredi 19 <input type="checkbox"/>	Mercredi 19 <input type="checkbox"/>
Mercredi 26 <input type="checkbox"/>	Mercredi 26 <input type="checkbox"/>	Mercredi 26 <input type="checkbox"/>	Mercredi 26 <input type="checkbox"/>	Mercredi 26 <input type="checkbox"/>
JUIN 2027	JUIN 2027	JUIN 2027	JUIN 2027	JUIN 2027
Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 2 <input type="checkbox"/>
Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>	Mercredi 9 <input type="checkbox"/>
Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>	Mercredi 16 <input type="checkbox"/>
Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>	Mercredi 23 <input type="checkbox"/>
Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 30 <input type="checkbox"/>

Date :

Signature :



Règlement intérieur

Accueils collectifs de mineurs

Centre d'animation Bordeaux Sud

Centres d'animation de Bordeaux – siège

185 boulevard Maréchal Leclerc – 33000 Bordeaux
Téléphone : 05.56.92.17.89
Site : <https://centresanimationbordeaux.fr/>
Mail : ecrire@cabordeaux.fr

Centre d'animation Bordeaux Sud

13, rue du Professeur Devaux, 33800 Bordeaux
Téléphone : 05.56.85.76.96 Mail : accueil.bordeauxsud@cabordeaux.fr

Avant-propos

Le centre d'animation Bordeaux Sud est un établissement géré et animé par les « Centres d'animation de Bordeaux », association d'animation socioculturelle agréée « Jeunesse et éducation populaire ». Son projet se déploie autour de 4 axes majeurs :

- Transmettre les valeurs et principes comme l'hospitalité, le respect, la citoyenneté, la laïcité et la responsabilité ;
- Accueillir et accompagner dans la droite ligne de sa vocation sociale ;
- Participer à l'éducation et à l'émancipation des personnes par le biais notamment de l'apprentissage de la langue française, des arts et de la culture, de la découverte de la nature et de l'environnement et de l'ouverture au monde ;
- Développer l'engagement et l'action collective, faire ensemble société.

¹ Les familles ont la possibilité de s'acquitter d'une adhésion collective, dite adhésion famille, pour un montant de 16 euros.

Les centres d'animation développent plusieurs actions en direction de l'enfance, de la jeunesse, des adultes et des familles. Ils animent des accueils collectifs de mineurs [ACM], déclarés auprès de la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports [DRAJES], en partenariat avec la ville de Bordeaux et la Caisse d'allocations familiales de la Gironde. Ces accueils s'inscrivent dans le projet de l'association Centres d'animation de Bordeaux et dans les projets sociaux, éducatifs et pédagogiques de chaque centre d'animation.

Au-delà des objectifs spécifiques liés aux activités proposées et présentées aux enfants et à leur famille régulièrement via le programme édité de période à période, tous les accueils collectifs de mineurs de l'association partagent de grands objectifs pédagogiques communs cherchant à favoriser le développement physique, psychique, affectif et mental des enfants. Ils visent notamment :

- Le développement de l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant ;
- Leur bien-être et leur épanouissement dans le respect de leur rythme ;
- La sensibilisation et l'ouverture à l'autre, au monde et à la diversité culturelle par le biais de rencontres et d'actions de découverte plurielles et multi-supports ;
- L'accessibilité à des temps ludiques, éducatifs, culturels, sportifs et récréatifs pour tous.

Et ce quels que soient le type et la forme des accueils, de 3 à 11 ans :

- Accueil périscolaire avant et/ou après la classe et l'accueil durant la pause méridienne les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Accueil périscolaire les mercredis à la journée ou à la demi-journée
- Accueil extrascolaire à la journée durant les vacances scolaires

Les lieux d'accueil

Les Centres d'animation de Bordeaux animent des accueils collectifs de mineurs soit dans leurs locaux, soit dans des locaux mis à disposition par la ville de Bordeaux spécifiquement à cet effet.

Pour le ce centre d'animation **BORDEAUX SUD** :

- BECK Maternelle
- Groupe scolaire CARLE VERNET Maternel/Élémentaire
- Centre d'animation BORDEAUX SUD / Élémentaire/Jeunes
- Groupe scolaire FRIDA KHALO Maternel/Élémentaire

Les accueils périscolaires du matin et du soir

- En maternelle, le centre d'animation propose un accueil périscolaire le soir, tous les jours après la classe, de 16h30 à 18h30
- (Pour information, l'accueil périscolaire du matin en école maternelle est assuré par le personnel municipal de l'école)
- En élémentaire, le centre d'animation propose un accueil périscolaire le matin et le soir, tous les jours avant et après la classe, de 7h30 à 8h30 le matin, puis de 16h30 à 18h30 le soir.

Attention, le non-respect des horaires engendrant des coûts supplémentaires, le centre d'animation se réserve le droit de facturer les retards selon les conditions en vigueur pour la facturation des accueils périscolaires.

Les centres d'accueils éducatifs et de loisirs, maternelles et élémentaires

¹ Les familles ont la possibilité de s'acquitter d'une adhésion collective, dite adhésion famille, pour un montant de 16 euros.

- Les mercredis scolaires de 8h00 à 18h00
→ Accueil du matin de 8h00 à 9h30
→ Accueil du soir de 16h30 à 18h00
- Durant les vacances scolaires de 8h00 à 18h00
→ Accueil du matin de 8h00 à 9h30
→ Accueil du soir de 16h30 à 18h00

La durée et l'amplitude des périodes d'accueil, le matin et le soir, peuvent varier en fonction des activités et sorties proposées durant la journée. Les enfants et leurs familles en seront informés en amont par le biais notamment des programmes d'activités édités de période à période ou pour chaque période de vacances scolaires.

L'accueil en centre de loisirs maternelle ou élémentaire est proposé à la journée ou à la demi-journée avec ou sans restauration. Le centre se réserve le droit cependant de ne pas accueillir de mineurs en demi-journée en fonction du programme d'activités et des besoins d'organisation de l'équipe d'animation. Pour les journées complètes, le parent s'engage (sauf motif médical) à amener son enfant l'intégralité des horaires d'activité pour des raisons d'organisation et de réservations de sorties. Ce point désigne notamment les activités extrascolaires qui doivent être en dehors du centre de loisirs.

L'accueil durant la pause méridienne

Des activités sont proposées par le centre d'animation Bordeaux Sud, pour tous les enfants inscrits au centre d'animation et qui déjeunent au restaurant scolaire. Ces activités sont facultatives. Elles ont pour but de contribuer à instaurer un climat apaisé pendant la pause méridienne au bénéfice du bien-être de chacun et du temps scolaire.

Ces activités se déroulent de 11h30 à 13h30, tous les jours. Un programme est disponible en début d'année

Pour votre information, les accueils collectifs de mineurs péri et extrascolaires sont une offre d'accueil financée par la ville de Bordeaux et la Caisse d'allocations familiales de la Gironde et animée par des associations partenaires à l'échelle du territoire bordelais. Chaque association gestionnaire est indépendante et développe dans le cadre de son projet associatif les actions qui vous sont proposées.

Cette organisation implique qu'outre le paiement des accueils réservés, chaque personne inscrite doit être à jour de son adhésion annuelle. Pour les enfants de 3 à 11 ans, le montant de cette adhésion individuelle, votée en conseil d'administration, s'élève à 3 euros¹ qui doivent être acquittés au moment de l'inscription définitive du ou des mineurs concernés.

Modalités d'inscriptions et de règlement

Horaire d'ouverture de l'accueil du centre d'animation Bordeaux Sud

L'accueil administratif et téléphonique du centre d'animation est ouvert les :

- Lundi 09H00 à 13H30
- Mardi 13H30 à 18H00
- Mercredi 08H30 à 12H30 - 13H30 à 17H30
- Vendredi de 13H30 à 18H00

Ces horaires sont susceptibles d'évoluer (information sur le site de l'association).

En centre d'accueil éducatif et de loisirs

- Les mercredis 2026-2027

Les inscriptions pour le centre d'accueil éducatif et de loisirs périscolaire les mercredis débuteront le 18 mai 2026.

Toute personne souhaitant préinscrire un ou des mineurs à l'accueil devra compléter le dossier d'inscription (disponible en ligne sur le site des Centres d'animation de Bordeaux ou directement à l'accueil du centre d'animation) puis le remettre à l'accueil du centre d'animation accompagné des souhaits d'inscriptions du ou des mineurs.

Une commission ad hoc se réunira à l'issue de la période de dépôt des dossiers pour décider de l'attribution des places disponibles en fonction des critères conjointement établis avec la ville de Bordeaux (pour plus de détails concernant les critères, cf. document joint).

¹ Les familles ont la possibilité de s'acquitter d'une adhésion collective, dite adhésion famille, pour un montant de 16 euros.

Une réponse, positive ou négative, sera apportée au plus tard le 29 juin 2026.

Attention, seul le règlement a valeur d'inscription définitive, en cas de non-paiement après le 10 juillet, les places réservées seront proposées aux personnes sur liste d'attente.

Le centre d'animation réservant certaines places d'accueil pour des cas d'urgence, il est possible de faire appel de la décision de la commission en cas de modification de la situation familiale et/ou sociale des familles en faisant la demande.

- Durant les vacances scolaires

Les inscriptions pour le centre d'accueil éducatif et de loisirs extrascolaire sont ouvertes 6 semaines avant le démarrage des vacances concernées. Si votre dossier est à jour pour l'année en cours, vous recevrez un mail d'ouverture des inscriptions et vous pourrez renvoyer par mail la fiche de souhaits remplie et signée ou nous la déposer au centre sur nos horaires d'accueil. Si votre dossier n'est pas à jour, l'inscription devra s'effectuer directement à l'accueil du centre d'animation.

Afin de permettre une allocation optimale des places d'accueil disponibles, une réponse aux souhaits exprimés lors de la pré-inscription sera apportée au plus tard 15 jours avant le début de la période de vacances scolaires.

Attention, à nouveau, seul le règlement de la pré-inscription a valeur d'inscription définitive. En cas de non-paiement, les places réservées seront proposées aux personnes sur liste d'attente.

La tarification des centres éducatifs et de loisirs péri et extrascolaires est progressive en fonction des revenus des familles. Lors de la pré-inscription, le tarif de la restauration scolaire vous sera demandé pour calculer le coût journalier, ou à défaut, le dernier avis d'imposition.

En accueil périscolaire

L'inscription en accueil périscolaire le matin (école élémentaire) et/ou le soir (école maternelle et école élémentaire) peut se faire tout au long de l'année auprès de l'accueil du centre d'animation.

Attention cependant, aucun mineur ne pourra être accueilli avant ou après la classe sans un dossier dûment complété et une adhésion acquittée à date.

Les accueils périscolaires proposent une tarification à la demi-heure en fonction des revenus (tarif de la restauration scolaire, ou l'avis d'imposition pour les enfants qui ne sont pas inscrits à la cantine) des familles. La facturation est effectuée à la fin de chaque période c'est-à-dire de vacances à vacances, toute demi-heure entamée étant due.

Les familles ont également la possibilité de choisir un forfait avec tarif préférentiel dès lors que le mineur est accueilli à minima quatre demi-heures par semaine (deux heures).

Pour la pause méridienne

L'inscription aux activités de la pause méridienne peut se faire tout au long de l'année auprès de l'accueil du centre d'animation ou, en début d'année, auprès de la restauration scolaire. Ces activités sont facultatives mais nécessitent impérativement une fiche d'inscription à jour pour l'année en cours.

Organisation et conditions d'accueil

Repas et goûter

La restauration du midi et le goûter sont pris en charge par le centre d'animation dans le cadre des accueils éducatifs et de loisirs et fournis par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Bordeaux Mérignac [SIVU], fournisseur des cantines scolaires.

¹ Les familles ont la possibilité de s'acquitter d'une adhésion collective, dite adhésion famille, pour un montant de 16 euros.

Encadrement

Les accueils collectifs de mineurs étant conventionnés avec l'État, ils obéissent aux règles définies par la DRAJES en matière d'encadrement. Ainsi, chaque équipe d'encadrement sur site est composée à minima de 80 % d'animateurs professionnels diplômés ou titulaires d'un brevet d'aptitude à la fonction d'animateur [BAFA].

Le taux légal d'encadrement varie en fonction de la nature des accueils et de l'âge des enfants :

Accueil	Maternelle	Elémentaire	Groupe Scolaire FRIDA KAHLO
Accueil périscolaire (avant et/ou après la classe)	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants	1 animateur pour 14 enfants Accueil mixte 3-11 ans
Centre d'accueil éducatif et de loisirs périscolaires (les mercredis)	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants	
Centre d'accueil éducatif et de loisirs extrascolaires (durant les vacances)	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants	

En cas d'urgence

Merci de contacter le plus rapidement possible le numéro de téléphone portable rattaché au site d'accueil de votre/vos enfants.

Le numéro pourra vous être donné par l'animateur référent du site d'accueil et se trouve sur chaque programme d'activité.

Absences et annulations

Absences

Seules les absences justifiées (maladie, rendez-vous médical, déménagement) pourront faire l'objet d'un avoir valable pour une autre date ou tout autre activité payante proposée par le centre d'animation.

Toute absence injustifiée fera l'objet d'une facturation compensatoire de la prestation de service ordinaire non perçue au titre des financements de la Caisse d'allocations familiales de la Gironde, soit 4.72 euros. Au-delà de trois absences injustifiées témoignant du caractère peu nécessaire de l'accueil, le centre d'animation se réserve le droit d'annuler toutes les dates réservées afin de les proposer aux personnes sur liste d'attente.

Annulations exceptionnelles générant un avoir

Il est possible d'annuler tout ou partie des dates réservées, par période ou par date, si :

- Cette annulation est justifiée pour raisons médicales ou un changement de la situation familiale (Déménagement, modification du régime de garde, etc.)
- Cette annulation intervient par mail huit jours avant la date réservée et dans la limite de trois annulations par année scolaire. Au-delà de cette limite les annulations ne donneront pas lieu à la création d'un avoir.

Toutes absences devront être signalées par mail à l'adresse suivante : accueil.bordeauxsud@cabordeaux.fr

Attention, à la suite des attributions et après facturation, aucune annulation ne donnera lieu à un avoir.

¹ Les familles ont la possibilité de s'acquitter d'une adhésion collective, dite adhésion famille, pour un montant de 16 euros.

Sanctions et mesures disciplinaires

L'association Centres d'animation de Bordeaux est une association républicaine agréée Jeunesse et éducation populaire qui développe de multiples activités et accueils à destination de tous les âges.

Les accueils collectifs de mineurs animés par les centres d'animation sont régis par le présent règlement intérieur, dans le respect des valeurs et principes de l'association tels qu'exprimés dans ses statuts et son règlement intérieur.

Leur non-respect pourra donner lieu à des sanctions et mesures disciplinaires allant jusqu'à la perte du statut de membre de l'association et donc à l'exclusion définitive de celle-ci fermant droit aux différents accueils proposés. La direction du centre d'animation se réserve ainsi le droit d'exclure temporairement toute personne contrevenant au présent règlement intérieur de manière répétée ou faisant acte de violence. Dans le cas d'un mineur, cette sanction devra faire suite à au moins un rendez-vous préalable de concertation avec ses responsables légaux.

Il est possible de faire appel de cette sanction auprès du président de l'association. Toute décision d'exclusion de l'association est prononcée par le président de l'association sur conseil de son bureau.

Par ailleurs tout acte de violence verbale ou physique à l'encontre d'un tiers bénévole, adhérent, usager ou salarié des centres d'animation donnera lieu à une exclusion temporaire immédiate.

¹ Les familles ont la possibilité de s'acquitter d'une adhésion collective, dite adhésion famille, pour un montant de 16 euros.

Bordeaux, le : _____

Je soussigné (e) : Mme, M. _____ représentant légal de
l'enfant : _____ avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Signature

